

Voter en France de 1848 à 2002

Ce programme d'histoire du politique propose une analyse sur la longue durée du vote envisagé à la fois comme droit et comme pratique au cœur du processus de démocratisation que connaît la France, depuis le basculement dans le suffrage universel proclamé en février 1848 jusqu'aux élections présidentielles et législatives de 2002.

Le vote des citoyens et celui des citoyennes – à partir de l'ordonnance du gouvernement provisoire de la République française signée par le général de Gaulle le 21 avril 1944 – se trouvent au cœur de la participation politique à différentes échelles, locale (élection des maires depuis 1884), départementale et régionale (l'élection des conseils régionaux et généraux depuis les lois de décentralisation de 1982-1986), nationale et européenne (élection du Parlement européen à partir de 1979). En se plaçant au niveau des électeurs et des électrices, il s'agit d'interroger le vote comme moment (qui se prépare et s'organise), comme acte (qui engage) et comme révélateur du fonctionnement et des fragilités des différents régimes politiques français de la Deuxième République à la Cinquième République.

Si voter au suffrage universel découle de la reconnaissance de la souveraineté populaire, l'acte ne suffit pas à fonder la démocratie. En effet, les effets du vote peuvent être tempérés par les institutions en fonction des plus ou moins larges pouvoirs reconnus au Parlement (et au sein de celui-ci à la chambre basse), des conditions d'exercice du vote (le cens jusqu'aux élections de 1848, le sexe, la majorité électorale), des modes de scrutin, de la restriction des libertés politiques servant de cadre à l'organisation des élections (ainsi la loi du 31 mai 1850 restreignant le corps électoral par l'obligation de résidence au même domicile depuis au moins 3 ans, ou sous le Second Empire le système des candidatures officielles, l'absence d'isoloir et les entorses aux droits d'expression et de réunion). Les élections peuvent être reportées en temps de guerre (par exemple sous la Première Guerre mondiale pour les élections municipales et législatives). Les effets du vote peuvent même être annulés comme c'est le cas à partir du 10 juillet 1940 sous le régime autoritaire du maréchal Pétain, dans lequel les assemblées parlementaires précédemment élues sont ajournées. Le vote peut être aussi utilisé ou instrumentalisé comme outil de légitimation du chef de l'Etat via la pratique du plébiscite ou du référendum. L'élection au suffrage universel du président de la République en 1962 modifie la nature de la Cinquième République. Le vote se situe ainsi au cœur des rapports évolutifs entre le corps des citoyens, le législatif et l'exécutif. Il définit, structure et rythme la vie des régimes politiques. Mais il fait aussi le citoyen, la citoyenne.

Le programme associe à l'histoire institutionnelle des régimes se succédant en France de 1848 à 2002 une dimension sociologique (qui vote et comment ?), interrogeant les appartenances sociales, géographiques, confessionnelles, générationnelles et de genre. Il comprend un volet matériel (les cartes électorales, les bulletins de vote, l'isoloir, les urnes et leur dépouillement), qui inscrit cette pratique dans des lieux (les bureaux de vote installés dans les mairies, les écoles, etc.) et dans des configurations sociales (les présidents et ses assesseurs des bureaux de vote). Au-delà du moment même du vote, le sujet invite à prendre en compte son enracinement culturel (les cultures politiques et le militantisme dans des partis, les rituels, les

meetings électoraux), son horizon d'attente (l'enjeu de l'obtention du droit de vote, par exemple pour les militaires en 1945, pour les jeunes avec notamment l'abaissement de la majorité électorale à 18 ans en 1974, le vote des citoyens européens aux élections municipales en 1992 et les premiers débats sur le vote des résidents étrangers non européens), et son traitement médiatique (notamment lors des campagnes ou des années électorales) dans une période marquée par le passage de l'écrit à l'audio-visuel. L'histoire des émotions politiques vient enrichir l'étude du vote (par les images des candidates et des candidats transmises par les médias, les effets des sondages, la fraude électorale, etc.). Des représentations artistiques rendant compte de la sacralité ou de la temporalité du vote, depuis les estampes représentant le suffrage universel en 1848-1850 jusqu'au documentaire de Raymond Depardon « 1974, une partie de campagne » sur Valéry Giscard d'Estaing, peuvent être associées, dès lors qu'elles renseignent sur le sens et l'importance qui lui sont attribués à un moment donné par (ou pour) les électeurs et les électrices.

Les critiques voire les rejets formulés par certains courants politiques à l'égard du vote et des élections, ainsi que les comportements abstentionnistes font partie du programme car ils renseignent sur les perceptions de la crédibilité du vote et sur ses effets politiques attendus. Le retrait du droit de vote (comme sanction par exemple lors de l'épuration à la Libération) est aussi un mécanisme à interroger. Le programme inclut les élections présidentielles, législatives, sénatoriales, régionales, départementales, municipales, et européennes.

En proposant de suivre l'histoire du vote en France jusqu'en 2002, le programme intègre la mise en place et la pratique du vote des citoyens européens en France et aux élections européennes. Il inclut aussi le tournant que l'élection présidentielle de 2002 constitue pour l'abstention du premier tour et la participation au second tour, le faible score des nombreux candidats, la qualification au second tour de Jean-Marie Le Pen et les débats sur la stratégie du « front républicain ».

Le programme pose enfin la question des rapports de domination entre la métropole et ses colonies : le vote, majoritairement non octroyé aux populations de l'empire (mais il y a des exceptions), devient un enjeu politique alimentant débats et contestations croissantes, jusqu'aux lois votées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (loi Lamine-Guèye en 1946 inscrite dans la Constitution de la Quatrième République, loi-cadre Defferre en 1956). Le sujet a fortement clivé les partisans et les opposants de l'égalité politique, les discriminations sur le terrain colonial venant remettre en cause par effet-retour l'universalité du projet républicain.

Au total, il s'agit de transmettre des connaissances solides en histoire politique de la France des XIX^e et XX^e siècles, et de montrer combien ce champ s'est renouvelé grâce aux apports d'autres disciplines (sociologie, sciences politiques, économie) et de nouveaux questionnements (la variation des échelles, le genre, ou les objets matériels). Le programme vise à mettre en perspective les enjeux actuels sur le fonctionnement et l'avenir de la démocratie en insistant sur la responsabilité des citoyens et des citoyennes.

Bibliographie

Agulhon Maurice, Nouschi André, Olivesi Antoine, Schor Ralph, *La France de 1848 à nos jours*, rééd. en un seul vol., Paris, Armand Colin, 2018.

Déloye Yves, Ihl Olivier, *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

Duclert Vincent, Prochasson Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République* [2002], Paris Flammarion, 2007.

Garrigou Alain, *Histoire sociale du suffrage universel en France 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002.

Huard Raymond, *Le suffrage universel en France 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991.

Le Gall Laurent, *A voté. Une histoire de l'élection*, Paris, Anamosa, 2026.

Offerlé Michel, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 2002.

Perrineau Pascal, Reynié Dominique (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001.

Rosanvallon Pierre, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 2001.

Voter en France de 1789 à nos jours, La documentation photographique n° 8122, 2018.